

Objectifs et compétences

I. Rappel des instructions officielles et des B.O.E.N.

Il est intéressant d'établir le détail entre les nouveaux et anciens programmes et de constater la place prépondérante que prend, au fil des années, l'oral. En effet, l'oral n'a pas toujours été clairement défini dans les instructions officielles, qui donnaient davantage la préférence à l'écrit. Pourtant, « la maîtrise de l'oral » est reconnue depuis longtemps comme une **capacité** fondamentale¹. Le référentiel de 1989 de la classe de Seconde exigeait des élèves qu'ils maîtrisent l'expression orale en possédant les compétences suivantes :

- « Recevoir un message oral » ;
- « Produire un message oral » ;
- « Lire un texte à voix haute ».

S'ensuivait la faculté de « participer à un entretien ». Le programme était accessible mais, en réalité, la mise en pratique s'avérait plus périlleuse car l'oral fait appel à des spécificités telle que la variation des formes de parole, des niveaux de langue, des situations et elle pré-suppose une maîtrise cette langue. À cela s'ajoute la difficulté pour le professeur à faire s'exprimer trente élèves : cette expression orale doit se faire en préservant la personnalité de chacun, en respectant un équilibre dans le temps de parole, et sur le ton de l'échange comme enrichissement mutuel. En fait de « **propédeutique*** » à l'écrit, l'oral est

1. Rappelons que les quatre capacités exigibles en Seconde sont la « maîtrise de l'expression orale », « la maîtrise de l'expression écrite », « lire, comprendre, analyser », « acquérir, réutiliser, inventer ». Les deux dernières semblent parfaitement compatibles et adaptables à la situation d'orale.

une forme de langue qui prend souvent forme après un passage par l'écrit, s'oralise, et conserve une **pérennité*** en se finalisant par un écrit. Cette « relation dialectique serait écrit, oral, écrit qui donnera de l'oral après, dans les réinvestissements ultérieurs, au-delà du lycée¹ ».

Nouvelle phase, dans les dernières instructions, l'expression orale prend une réelle ampleur. Il ne s'agit plus de sensibiliser les élèves à l'oral mais de les impliquer et d'exiger des mises en œuvre de la parole.

Sur la notion d'oral au sein des textes officiels, on peut notamment consulter² :

- **Classes de seconde : B.O. spécial n° 1 du 5 février 87 et B.O. n° 23 du 4 juin 92**

Le développement du « *goût de la parole orale et écrite* » (p. 15) n'est pas alors une des priorités. L'oral ne prend effet que dans la relation « écrit-oral » qui fait l'objet d'exercices précis (p. 24-25). Toutefois, l'oral ne fait pas l'objet d'évaluation précise.

- **Note de service n° 2003-002 du 08-01-2003**

Épreuves orales — obligatoire et de contrôle — de français, applicables à compter de la session 2003 des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique.

- **B.O. hors-série n° 5 du 5 août 1999 : programmes des lycées (classe de seconde)**

Programme de la classe de seconde — année 1999-2000. Volume 1 (27 pages) ; page 3 : programmes de la classe de seconde générale et technologique applicables à la rentrée 1999.

1. Voir à ce propos le n° 7 de *L'École des Lettres*, second cycle. Ce numéro de Septembre est une riche synthèse sur les principales composantes et dominantes des nouveaux programmes de seconde. Les auteurs mettent notamment le point sur la complexité de l'oral qui emprunte les méthodes de l'oral et s'en affranchit cependant.

2. Pour informations, vous pouvez à tout moment retrouver les B.O. sur le site suivant : <http://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs5/default.htm>.

- **Épreuves orales de français des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique : Note de service du 08-01-2003**

Durée : 20 minutes

Préparation : 30 minutes

Coefficient : 2 (séries L, ES, S, STT) et 1 (séries STL, SMS, STI, hôtellerie, technique de la musique et de la danse, STT)

« L'examen a pour finalité d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances. Il lui permet de manifester ses compétences de lecture, d'exprimer une sensibilité et une culture personnelles, de manifester sa maîtrise de l'expression orale ainsi que son aptitude à dialoguer. » L'élève, familiarisé dès la 2nde à l'étude de **l'argumentation et de la persuasion**, doit fournir en fin de 1^{re} une lecture et un exposé personnel sur un extrait donné. En répondant à la question initiale de l'examineur, il réinvestit ses qualités d'expression et d'écoute. Dans l'entretien notamment, il doit pouvoir justifier son discours.

Les élèves sont censés posséder des acquis en expression orale, puisqu'ils auront bénéficié des programmes du collège 2000¹.

Ils auront par conséquent appris à manier ce « **pouvoir de dire** » qu'est l'oral, « pouvoir de **penser** et de **défendre un point de vue** face aux autres. »

Le professeur privilégie les jeux de formulations, reformulations, dialogues.

Il est nécessaire dès la classe de Seconde d'éduquer les élèves à la préparation et la présentation de l'épreuve orale de Première, telle qu'elle se présente dorénavant dans le B.O. n° 3 du 16 janvier 2003. Ils doivent être conscients lors de leur orientation que l'épreuve orale de Français est commune à toutes les séries, même si son coefficient varie.

L'oral ne se résume pas, vous l'aurez observé, à la prise de parole en cours. Il n'est pas dépendant du cours mais subordonné à la vie quotidienne. Nous vous invitons dans cet ouvrage à faire d'abord le point sur

1. Cf. Guide pratique des actions pour la réforme du collège des années 2000, CNDP, janvier 2000. Supplément au n° 23 du 10 juin : Le collège des années 2000.

la signification que l'oral a pour vous, et dans le cadre de l'enseignement de la littérature, et dans le cadre de la société.

Cet oral, comme élaboration d'un sens par la communication, devient réellement productif lorsque le temps de parole des élèves d'une classe devient majoritaire, lorsque le nombre d'élèves et le temps de réponse de chacun d'entre vous s'accroît.

En somme, comme le faisait constater un élève de seconde, « l'oral, c'est un moyen de s'écouter parler. »

Chaque candidat potentiel de lycée aura donc à l'esprit les modalités de l'épreuve orale de l'EAF :

- **B.O. n° 26 du 28 juin 2001 : épreuve orale obligatoire de français applicables à compter de la session 2002 des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique**

Durée : 20 minutes

Préparation : 30 minutes

Coefficient : 2 pour les séries L, ES, S, STT (spécialisée action et communication commerciales, action et communication administratives).

Coefficient : 1 pour les séries STL, SMS, STI, hôtellerie, technique de la musique et de la danse, STT (spécialisée comptabilité et gestion, informatique et gestion).

✓ *Finalités*

L'examen oral a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances. Il doit lui permettre de manifester ses compétences de lecture, d'exprimer une sensibilité et une culture personnelles et de manifester sa maîtrise de l'expression orale ainsi que son aptitude à dialoguer avec l'examineur.

✓ *Définition*

Le déroulement de l'épreuve : L'examen oral se déroule en deux parties de chacune 10 minutes qui s'enchaînent et sont précédées d'un temps de préparation de 30 minutes. Le temps consacré à accueillir le candidat et à remplir la fiche d'évaluation est d'environ 10 minutes.

Ainsi il n'est imputé ni sur le temps de préparation ni sur celui consacré à l'épreuve. Chacune de ces deux parties est évaluée sur 10 points.

► **La première partie de l'épreuve**

Dans cette partie de l'épreuve, le candidat rend compte de la lecture qu'il fait d'un texte choisi par l'examineur dans le descriptif des lectures et activités. Cette lecture est orientée par une question initiale à laquelle il doit répondre en partant de l'observation précise du texte, en menant une analyse simple et en opérant des choix afin de construire une démonstration. On attend donc de lui ni une étude exhaustive du texte ni la simple récitation d'une étude faite en classe.

✓ ***Le choix de l'extrait***

En aucun cas le candidat n'est interrogé, pendant cette partie de l'épreuve, sur les lectures cursives

L'extrait est tiré d'un des groupements de textes ou d'une des œuvres intégrales étudiées en lecture analytique figurant sur le descriptif des lectures et activités.

Trois possibilités sont offertes à l'examineur qui adapte ses attentes et son évaluation à la possibilité qu'il a retenue :

- interroger sur un texte ou un extrait de texte figurant dans un des groupements de textes ;
- interroger sur un extrait — ayant fait l'objet d'une explication en classe — tiré d'une des œuvres intégrales étudiées en lecture analytique ;
- interroger sur un extrait — n'ayant pas fait l'objet d'une explication en classe — tiré d'une des œuvres intégrales étudiées en lecture analytique.

✓ ***La longueur de l'extrait***

La longueur du texte ou de l'extrait à étudier ne peut être fixée dans l'absolu. Elle dépend en fait de la question posée et des éléments de réponse à rechercher dans le texte. On s'en tiendra donc à une limite inférieure (une demi-page, ou moins dans le cas d'une forme poétique

brève...) et à une limite supérieure (une page et demie, éventuellement deux pages pour un texte théâtral).

✓ *La question*

Une question écrite amène le candidat à étudier, en lien avec l'objet d'étude ou les objets d'étude retenus, un aspect essentiel du texte. Elle est formulée avec clarté et évite toute utilisation abusive de termes techniques susceptibles de mettre le candidat en difficulté. Elle appelle une interprétation, fondée sur l'observation précise du texte.

✓ *L'exposé du candidat*

Le candidat fait une lecture à haute voix de la totalité ou d'une partie du texte à étudier, avant son exposé ou au cours de son exposé au choix de l'examineur.

L'exposé est ordonné. Il prend constamment appui sur le texte proposé mais ne peut consister en un simple relevé. Il présente, de façon libre mais adaptée, les éléments d'une réponse organisée à la question posée.

L'examineur n'intervient que de façon très exceptionnelle :

- pendant la durée de l'exposé, seulement si le propos du candidat tourne court ;
- à la fin de cet exposé, s'il juge indispensable de vérifier la compréhension littérale du texte par le candidat.

➤ **La deuxième partie de l'épreuve**

La seconde partie est un entretien, pendant lequel l'examineur s'attache à conduire un dialogue permanent avec le candidat.

✓ *Les objectifs de l'entretien*

L'examineur ne se livre pas à un « corrigé » de la première partie de l'épreuve. Il veille à ne pas exiger du candidat la récitation pure et simple d'une question de cours. Il cherche au contraire :

- à ouvrir des perspectives ;
- à approfondir et à élargir la réflexion, en partant du texte qui vient d'être étudié pour aller vers l'œuvre intégrale ou le groupement d'où ce texte a été extrait ; une des lectures cursives proposées en

relation avec le texte qui vient d'être étudié ; l'objet d'étude ou les objets d'étude en relation avec le texte qui vient d'être étudié ;

- à évaluer les connaissances du candidat sur l'œuvre ou l'objet d'étude ;
- à apprécier l'intérêt du candidat pour les textes qu'il a étudiés ou abordés en lecture cursive ;
- à tirer parti des lectures et activités personnelles du candidat.

✓ *La conduite de l'entretien*

En liaison avec l'objet ou les objets d'étude, l'examineur cherche à évaluer un ensemble de connaissances et de compétences issu des lectures de l'année. Il ouvre le plus possible cet entretien aux lectures et aux activités personnelles du candidat, telles qu'elles sont mentionnées sur le descriptif.

Pour cette raison, l'examineur s'appuie sur les propos du candidat et conduit un dialogue ouvert. Il évite les questions pointillistes.

En somme, on exige d'un candidat qu'il évite des réponses stéréotypées. Les attentes sont bien définies :

- puiser dans vos connaissances d'un domaine connu, la littérature, pour mener un échange ;
- formuler des appréciations personnelles sur un support écrit ;
- être réactif et maîtriser la langue orale.

Il est aussi nécessaire pour vous d'être prêt à affronter les formes de travail post-bac : soutenance d'un mémoire, d'un rapport de stage, exposé d'un travail personnel ou d'un travail d'équipe... Votre autonomie, la cohérence de votre propos, votre capacité à organiser verbalement une étude seront des critères d'évaluation. En outre, plusieurs écoles post-bac exigent un entretien préalable : présentation personnelle, motivation, capacité à soutenir un sujet problématique... Il faut ainsi apprendre à gérer aussi l'imprévisible.

II. Compétences et objectifs en jeu : les enjeux de l'oral

1. Une transposition des objectifs

L'oral tel qu'il est pratiqué en cours équivaut souvent, aux yeux de l'élève, à parler « sous la contrainte » ou « à discuter ». Combien d'entre nous n'avons pas tempêté en entendant un élève dire, après une séance à dominante orale, qu'« en français, on n'a rien fait ! on a discuté ! » Il faut donc être vigilant et définir explicitement, en les exposant à la classe, les objectifs que l'on souhaite atteindre. Toutefois, il faut être lucide : les compétences requises pour l'oral sont des compétences à s'approprier mais qui ne suffisent pas à elles seules à libérer la parole de l'élève. La méthodologie exposée dans cet ouvrage vous proposera donc des techniques, des astuces mais il va de soi que l'oral implique autant le locuteur que son discours.

Parmi les objectifs principaux que vous devrez atteindre, nous retiendrons :

- L'apprentissage méthodique de l'oral (quand, comment et pourquoi parler ?).
- L'identification de l'émetteur, du récepteur d'un message, qui sont les piliers de l'échange verbal.
- De l'écoute à la prononciation d'un énoncé verbal.
- L'identification des modalités d'expression : de la parole au propos, de l'échange verbal aux marques d'expression non verbales.
- L'identification de la nature et du contenu d'un message.
- La capacité à définir les enjeux d'un échange oral : il existe un indéniable **pouvoir de dire**.
- La faculté d'adapter sa parole à sa façon d'être (ce qui permettra, à long terme, de trouver sa personnalité) : vous construisez vos savoirs par rapport aux autres et par rapport au monde.

Cette liste est volontairement incomplète car on ne peut établir un inventaire exhaustif : l'oral est omniprésent, dans le cadre scolaire, extrascolaire... Toutefois, marquer sa présence à l'oral est un objectif atteint dès lors que le locuteur **se fait écouter, se fait comprendre et**